

## ***Procès verbal des délibérations du conseil municipal***

Séance du lundi 29 avril 2014 à 20 h 30.

Sous la présidence du Stéphane NICOLAS, Maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 23 avril 2014.

Étaient présents :

NICOLAS Stéphane, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, SCHULER Sandrine, PIAZZA Cécile, COLSON Frédérick, HAZOTTE Cédric, SIMONIN Bertrand, HERBIET Alain, MARI Xavier, NICOLAS Jean-François.

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2014 ayant été approuvé sans observation a été signé par les membres présents.

Un point a été fait sur les dernières réunions auxquelles ont participé les conseillers :  
Syndicat scolaire de Delme.

(Compte rendu par Xavier MARI et Virginie DEBRIN) : M. Bernard Doyen a été réélu Président du syndicat. La participation au syndicat s'élève à 67,55 € par élève inscrit au collège de Delme.

Syndicat des Eaux de Verny.

(Compte rendu par Bertrand SIMONIN et Cédric HAZOTTE) : M. GIRARD a été élu Président du syndicat. Réseaux vieillissants dont l'entretien devient de plus en plus coûteux.

Syndicat de Secours et Lutte contre l'Incendie de Delme.

(Compte rendu par Frédérick COLSON et J.F. NICOLAS) : M. RISSE a été élu Président du syndicat. Celui-ci est appelé à disparaître fin 2014. La contribution par habitant revient à 15,10 €.

Communauté de Communes du Sud Messin.

(Compte rendu par Stéphane NICOLAS) : M. Jean-Paul ECKENFELDER a été élu président. La communauté de commune fonctionne sur un budget de 2,4 millions. Elle comprend 8 commissions. Le maire précise qu'à l'occasion de cette réunion, il s'est entretenu avec le président actuel du syndicat d'assainissement afin de le solliciter pour qu'il explique aux habitants de la commune toutes les particularités et incidences financières qu'impliquera la mise aux normes de l'assainissement pour Sailly-Achâtel.

Le maire a tenu à remercier Frédérick COLSON pour avoir réussi à présenter dans un délai très rapide les informations qui sont parues dans le premier exemplaire de la « Gazette des Deux-Villes ».

#### **2014-14 Vote des taux d'imposition 2014 (7.2)**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter pour 2014, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 16,64 %
- taxe foncière (bâti) : 9,80 %
- taxe foncière (non bâti) : 33,55 %
- C F E : 17,82 %

#### **2014-15 Approbation du budget primitif 2014 (7.2)**

Après examen du budget primitif, les membres du conseil municipal l'ont approuvé à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement avec 120 408 € en dépenses et 226 917,12 € en recettes.  
Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 390 248,68 €

#### **2014-16 Subvention aux centres aérés (7.5)**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 5,00 € par jour et par enfant (avec une durée maximale de 15 jours par an), pour chaque enfant de la commune qui participera en 2014 à un centre aéré ou un séjour en colonie de vacances.

Cette subvention sera versée directement aux familles concernées au vu des justificatifs qui seront présentés.

#### **2014-17 Indemnités de budget au receveur municipal (4.5)**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, décide avec 10 voix pour et 1 voix contre :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Christian THOMAS, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de fonction des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

#### **2014-18 Reversement des indemnités pour élections (4.5)**

Considérant les travaux supplémentaires occasionnés lors des différentes assemblées électorales, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la réversion des indemnités électorales perçues par la commune au profit de Mme Isabelle KOHLER, secrétaire de mairie. Cette décision prend effet à compter du 23 mars 2014 et pour toute la durée du mandat électoral.

#### Divers.

- Le maire informe les conseillers de la remise en état, à titre gracieux par Xavier Mari, de la croix située à l'entrée du village.
- La porte du cimetière de Sailly a également été remise en état par Messieurs Hazotte et Simonin.
- Le maire indique que les pavés stockés à proximité de la salle associative ont été mis sur palette par Monsieur André Lemoine.
- Pour question de sécurité, le conseil décide de retirer l'arbre épineux situé rue du Grand Orme, près de l'abreuvoir.
- Pour agrémenter la Gazette, Frédérick Colson demande aux membres de la commission Communication - Information de lui transmettre toutes informations utiles. Le site de la commune sera également mis en place.
- Les locaux de la mairie seront réorganisés afin d'en optimiser l'espace.
- A l'occasion des naissances survenues dans la commune, un cadeau sera offert aux parents. Sandrine Schuler a été chargée de l'achat des peluches.